



Objectifs & compétences visées

- La certification présentée permet de s'assurer que la personne détentrice d'un certificat individuel dispose d'un niveau de connaissance suffisant et adapté en fonction du domaine d'activité exercé.
 - Toute personne exerçant une activité professionnelle en lien avec l'usage des produits phytopharmaceutiques doit justifier d'un certificat attestant d'un niveau de connaissance adapté en fonction de l'usage des produits phytopharmaceutiques.
 - La détention d'un certificat individuel Certiphyto Opérateur atteste pour son détenteur d'un niveau de connaissance théorique adapté à l'exercice d'une activité professionnelle nécessitant l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.
-
- Appréhender l'ensemble des problématiques liées à l'usage des produits phytopharmaceutiques, dans le respect de la sécurité de l'applicateur durant les différentes phases de leur utilisation et d'un point de vue réglementaire.



Contenus principaux & modalités d'évaluation

- Réglementation
- Santé et sécurité
- Environnement
- Stratégie visant à limiter le recours aux produits phytosanitaires
- Bilan

Modalités pédagogiques :

Cours théoriques, pédagogie interactive basée sur la participation des apprenants avec mise en pratique sous forme d'exercices d'application

Modalités d'évaluation :

Évaluation nationale sous forme de questionnaire à choix multiple en ligne

Modalités de validation :

Dans le cadre de la formation assortie d'une évaluation ou du test seul, l'application calcule automatiquement le score du candidat par rapport au seuil de réussite requis.

A l'issue du test, le responsable de l'évaluation édite le bordereau de score. Si le seuil de réussite est atteint, le candidat joint le bordereau comme justificatif à la demande de certificat individuel Certiphyto sur le portail service-public.fr. Si le seuil de réussite n'est pas atteint, le stagiaire suit une formation complémentaire et joint une attestation e suivi de formation complémentaire signée par le responsable de l'organisme de formation. La DRAAF valide la demande de certificat individuel sur la base du bordereau de score ou de l'attestation de formation complémentaire, le cas échéant. Le certificat est édité et mis à disposition du demandeur sur service-public.fr.

DURÉE DE VALIDITÉ DU CERTIFICAT : 5 ans



Durée de la formation

**Formation de 2 jours
14 heures**

Du lundi au vendredi :
8h30 - 12h30 et 13h30 - 16h30

Voir le calendrier



Tarifs & financements

Action de formation finançable par le **CPE**, Pôle Emploi, par le plan de développement des compétences des entreprises, VIVEA (primo ou renouvellement) ou financement individuel.

Coût de la formation : 280 €

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Référente inclusion : Mme MONTERO Sandrine - sandrine.montero@educagri.fr

Page - 36

Version 08 septembre 2025

PUBLIC CONCERNÉ ET CONDITIONS D'ACCÈS

En qualité de chef d'entreprise, chef de service vous êtes appelé(es) à prendre des décisions sur le choix des produits, des périodes d'application et des outils, votre statut professionnel vous donne accès à la catégorie DESA
Avoir plus de 18 ans, ne pas avoir de contre-indication médicale et après étude du dossier individuel Être véhiculé et maîtriser la langue française.

Dossier de candidature téléchargeable sur notre site internet : www.epl.nimes.educagri.fr

RESTAURATION ET HÉBERGEMENT

- **Restauration** en self service assurée du lundi midi au vendredi midi inclus (hors congés scolaire) tarif au 01/09/2024 : 6,47 €
- **Hébergement** : pas d'hébergement possible

Contact et inscription

S. GALDEANO

04 66 20 67 67

sylvie.galdeano@educagri.fr

CFPPA du Gard

Domaine de Donadille

30230 RODILHAN